

Avis favorable à la demande de domiciliation à
l'Université de Toulouse de l'association étudiante
Bureau des Élèves Master Chimie

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 10 février 2026**

Délibération 2026/02/CFVU – 22

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

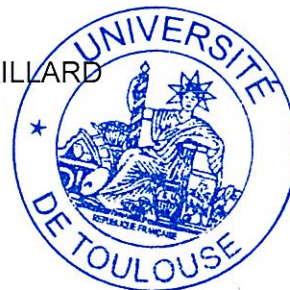
Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent un avis favorable à la demande de domiciliation à l'Université de Toulouse de l'association étudiante Bureau des Élèves Master Chimie.

Toulouse, le 10 février 2026

Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0